

PAR COURRIEL

PAR MESSAGERIE

Québec, le 7 juin 2016

Monsieur Tom Patterson
TransCanada Énergie
200 Bay Street – 24th Floor
(Royal Bank Plaza South Tower)
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Est-ce que TCE achète son gaz naturel de Gaz Métro pour ses besoins actuels ou directement de TransCanada?
- Le décret octroyé à TCE en 2004 pour l'utilisation de sa centrale de Bécancour permet-il son utilisation selon les nouvelles conditions demandées par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie dans le dossier R-3925-2015?
Dans l'affirmative, pour quelles raisons est-il nécessaire actuellement de présenter une demande de modification d'un ou des deux décrets que vous avez obtenus en 2004 ou en 2009 pour pouvoir produire de l'électricité aux fins de satisfaire les besoins en énergie de pointe hivernale d'Hydro-Québec Distribution?
- Déposer une description du projet sous-jacent à votre demande d'amendement de l'un ou l'autre des deux décrets que vous avez obtenus. Préciser les raisons au plan juridique qui exigent de modifier l'un ou l'autre, ou les deux décrets en question?

Votre réponse doit être acheminée le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Patterson, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission